

MUNICIPALITE DU CANTON DE SAINT-GODEFROI

Le Conseil Municipal du Canton de Saint-Godefroi, siège en séance extraordinaire ce 23ième jour du mois décembre 2021, la séance est tenue par vidéo conférence au lieu ordinaire des sessions à 18h30.

Sont présents : le maire, Genade Grenier et les conseillers suivants : Johanne Horth, Gérard Litalien, Laurette Grenier, Sylvie Lecourtois et Nancy Huard.

Est absent : Georges Chapados

Assiste également à la réunion: Lina Aubut, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h30

PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Huard, conseillère

ADOPTION PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024 RÉSOLUTION 2021-190

Programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024

Municipalité du Canton de Saint-Godefroi

Considérant l'obligation de chaque municipalité d'adopter son programme d'immobilisation triennal annuellement, selon l'article 953.1 du Code Municipal du Québec.

Année	Projet	Département	Montant estimé	Mode de financement
2022	Infrastructure des routes	Voirie	675 260	Subvention TECQ
2022	Rénovation bâtiments municipaux	Administration/voirie	75 000	Subvention PRABAM/ budget courant
2022	Amélioration Place du Quai	Loisirs	113 914	Subvention/ budget courant
2023	Infrastructure des routes	Voirie	158 199	Subvention TECQ
2024	Camping/bâtiment	Loisirs	200 000	Subvention/emprunt

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Johanne Horth

ET APPUYÉ PAR : Madame Sylvie Lecourtois

QUE ce programme triennal d'immobilisation soit accepté tel que présenté.

CLÔTURE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 2021-191

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Monsieur Gérard Litalien propose que la séance soit levée à 18h35.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Maire

Directrice générale